



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incendies

Question écrite n° 24466

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la sécurité civile. Les incendies particulièrement ravageurs de cet été ont mis en évidence la nécessité de renforcer les moyens mis à la disposition de la sécurité civile pour lutter contre les feux de forêt. À cet égard, il l'interroge sur l'opportunité de réfléchir à la constitution conjointe d'une flotte de bombardiers d'eau entre, d'une part, la France et des pays méditerranéens et, de l'autre, des pays de l'hémisphère Sud qui connaissent des problèmes similaires, comme l'Australie par exemple. Cela permettrait d'instaurer un roulement dans l'utilisation de cette flotte dont les coûts d'acquisition seraient de surcroît supportés par plusieurs pays.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les moyens de la sécurité civile face aux incendies de l'été 2003 survenus dans le sud de la France et en Corse. Il s'interroge sur l'opportunité de la constitution conjointe d'une flotte de bombardiers d'eau entre la France et les pays méditerranéens, d'une part, des pays de l'hémisphère sud, comme l'Australie, d'autre part. Pour ce qui concerne la première partie de la réflexion engagée, des accords existent déjà entre la France et, notamment, l'Espagne et le Portugal. Il a été constaté de façon régulière que lorsque des incendies se produisent dans l'un de ces pays, les autres pays connaissent la même situation. Ainsi, la gestion de l'ensemble des flottes deviendrait-elle délicate à gérer, tout particulièrement, dans le cadre de la priorité à accorder à l'une ou l'autre contrée ravagée par les feux. D'autres conventions internationales, souvent bipartites, lient aujourd'hui la France à l'Allemagne, ou encore la Russie, plus globalement au niveau des ministères de l'intérieur respectifs. Pour ce qui concerne la deuxième réflexion, à savoir des relations franco-australiennes par exemple, c'est un domaine qui a été exploré mais tous utilisent, globalement, les mêmes moyens de gestion de flotte. C'est ainsi que, dès la saison des feux de forêts achevée, les impératifs techniques de maintenance des avions sont incontournables dans le but de régénérer le potentiel aérien en vue de la saison suivante. Par ailleurs, les équipages en profitent pour prendre leurs repos et congés annuels. Ce serait donc une opportunité d'action extrêmement délicate à gérer dans cette période. Lors d'un exercice européen mené le 19 avril dernier à Roquefort la Bedoule (Bouches-du-Rhône), le ministre de l'intérieur a réaffirmé l'intérêt de la France pour la création d'une « force d'action rapide européenne » qui interviendrait en parallèle avec les moyens nationaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24466

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6882

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4497